



**HAL**  
open science

## Les hauts fonctionnaires originaires du “ monde turc ” (Balkans, Chypre) en Turquie.

Jeanne Hersant

► **To cite this version:**

Jeanne Hersant. Les hauts fonctionnaires originaires du “ monde turc ” (Balkans, Chypre) en Turquie.. 2008.  
<hal-00440221>

**HAL Id: hal-00440221**

**<https://hal.science/hal-00440221v1>**

Preprint submitted on 9 Dec 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**Les hauts fonctionnaires originaires du « monde turc » (Balkans, Chypre) en  
Turquie. Document de travail présenté dans le cadre de la première journée d'études du  
programme ANR TRANSTUR « Ordonner et transiger. Modalités de gouvernement et  
d'administration en Turquie et dans l'Empire ottoman depuis le 19<sup>ème</sup> siècle »\***

### **Hypothèses de recherche**

Le processus de construction nationale en Turquie a été marqué par l'organisation politique et sociale qui prévalait sous l'Empire ottoman, mais aussi par les luttes et guerres qui ont marqué la fin de l'Empire, ainsi que les déplacements de population concomitants, et notamment l'échange obligatoire de populations de 1924, sous l'égide de la Société des Nations. Ce processus de construction nationale se caractérise aussi par une politique migratoire visant à « homogénéiser » des territoires politiquement instables. On peut parler de conquête d'un front intérieur menée par l'interdiction des parlers locaux, par l'organisation de mouvements de population pour isoler les groupes considérés comme allogènes, par une politique migratoire idoine, en référence à des « territoires perdus ». Enfin, ce processus a abouti à la dissociation des notions de citoyenneté et nationalité notamment en termes d'acquisition de certains droits sociaux, les populations « d'ascendance turque » étant privilégiées (Hersant 2007).

Parmi ces « territoires perdus », les Balkans ont retenu ici notre attention, dont Kemal Karpat rappelle le rôle central dans la constitution la République de Turquie (Karpat 2000). D'une part en raison du rôle politique des Balkans, qui ont été le lieu à la fin du 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècles plusieurs tentatives de proclamation de micro-États turcs (cf. République Turque de Thrace occidentale, en 1913). Ces épisodes subsistent effectivement dans un certain imaginaire politique de la nation turque, tel que réapproprié par le discours de groupes d'extrême droite et des groupes constitués représentant les Turcs des Balkans (Hersant 2007). D'autre part, Kemal Karpat insiste sur l'importance numérique des citoyens turcs originaires des Balkans et sur leur attachement supposé immémorial à leurs contrées « ancestrales » :

Turkey is closely involved in the affairs of countries outside its present borders because of its relations with their peoples. Between 1856 and 1995 some nine million migrants from the Balkans, the Caucasus and Crimea settled in today's Turkey. As a result, some 40-50 percent of the present population of Turkey has its roots in the former Ottoman territories of the Balkans and Caucasus. Many of the migrants and their descendants maintained ties to relatives left in the country of origin or, at least, have some memory of their ancestral lands. [...] The migrants families not only

---

\* JE « Servir l'Etat en Turquie : la rationalisation des institutions en question », 5 décembre 2008, EHESS-IISMM. Les entretiens présentés dans ce texte ont été réalisés en 2007 lors d'une enquête financée par le programme ANR « Construire le politique au Proche-Orient. Figures du leadership et sociétés partisans », et par la bourse Monique Fouet de l'Association Française des Femmes Diplômées des Universités.

preserved their historical memories, but when the opportunity presented itself, they also organized the sort of regional-ethnic associations that the government previously had forbidden (Karpas 2000: xvi).

Il est vrai que dans la phase de déclin de l'Empire ottoman, les Balkans ont constitué avec le Caucase un important vivier de « rapatriés » (*muhacir*), des populations musulmanes qui refluèrent vers les dernières possessions de l'Empire. Parmi les fondateurs et cadres militaires et civils de la République, nombreux étaient les personnes originaires des Balkans. L'analyse de Kemal Karpas minimise néanmoins la question proprement politique de ces liens avec les anciens territoires ottomans. Comme je l'ai montré ailleurs (Hersant 2007), ces liens sont peut-être affectifs, mais ils sont surtout construits et consolidés par d'autres liens administratifs, juridiques, économiques. D'autant que la question de la suspicion (bien réelle) de l'État turc à l'égard de toute manifestation de régionalisme (*bölgecilik*), évoquée par Kemal Karpas, laisse entière la question du statut d'interlocuteur officiel des associations de « Turcs de l'extérieur », pourtant tout aussi réel (Hersant 2005). La référence aux Balkans demande en effet à être réactualisée, quand les écrits de Kemal Karpas – et d'autres – laissent supposer qu'elle n'existe plus que par la nostalgie des réfugiés lors de l'échange de population de 1924.

Quant au « monde turc » (Balkans, Caucase, Asie centrale, Chypre, Irak), son importance dans le nationalisme turc date du coup d'État de 1908, et certains territoires y ont une place prépondérante, notamment la Thrace occidentale et Chypre. La Thrace occidentale fait partie des « territoires perdus », et aurait été incluse dans le Pacte National (*Misak-ı Milli*), adopté sous l'égide de Mustafa Kemal par la première Assemblée Nationale d'Ankara, en 1920, durant la « guerre d'Indépendance » qui s'acheva en 1922 par la défaite de l'armée grecque à Izmir. Cette assemblée ne reconnaissait pas en effet la cession des territoires entérinée par le traité de Sèvres, négocié par le gouvernement ottoman d'Istanbul. Le texte du Pacte National comporte, en son article 3, la déclaration suivante : « La détermination de la situation juridique de la Thrace occidentale, suite à la paix de Thrace [orientale], doit intervenir conformément aux vues que ses habitants exprimeront en toute liberté » (Tunçay 1976 : 13)<sup>1</sup>. La ratification du traité de Lausanne (1923) par le Parlement d'Ankara donna lieu à de vives polémiques, en raison de l'abandon de la Thrace occidentale qui était consenti à la Grèce sans consultation populaire préalable.

Quoi qu'il en soit, l'article 3 n'exprime pas à proprement parler de revendication territoriale sur la Thrace occidentale ; or, le fait de « faire partie du Pacte National » est devenu une formule courante qui semble indiquer que les territoires ainsi désignés devaient être inclus dans l'actuelle

---

<sup>1</sup> L'auteur ayant transcrit ce texte de l'ottoman, je remercie Marc Aymes de m'avoir aidée à en établir la traduction.

Turquie. Selon Mete Tunçay, le Pacte National n'est « pas grand-chose de plus qu'un mythe » (Ibid. : 16) : les exigences contenues dans le texte d'origine auraient été réévaluées à l'aune des enjeux contemporains en Turquie. Ainsi les revendications sur Kirkouk (Irak) avaient disparu du Pacte finalement adopté, alors qu'elles ont resurgi dans les années 1970, dans un contexte politique qu'il qualifie de « chauviniste et agressif » (*şoven-saldırgan*) (Ibid. : 12), parallèlement aux revendications sur Chypre. La question de la Thrace occidentale, et l'intérêt qu'elle revêt dans le cadre du nationalisme turc, n'a en somme rien d'intemporel. Ce constat est *a fortiori* le même pour Chypre, qui ne représentait pas un enjeu significatif pour l'Etat turc à la fin de l'Empire ottoman (Copeaux & Mauss-Copeaux, 2006).

Ces constats issus de mon travail de thèse m'ont amenée à contextualiser et à aborder de façon sociologique le rôle des Turcs des Balkans dans le processus de construction nationale en Turquie. Mon objectif était dans un premier temps, dans le cadre de l'enquête présentée ici, de mettre à l'épreuve ces « liens » entre les Balkans et la Turquie, à travers une étude sociographique de ces serviteurs de l'État originaires des Balkans. J'y ai ensuite ajouté les Chypriotes turcs ; j'y reviendrai plus bas. Ce point de départ assez général s'appuyait sur les travaux concernant la politique migratoire de la Turquie vis-à-vis des Turcs des Balkans (Kirişçi 1995, Çağaptay 2006), et sur l'étude de la co-gouvernementalité que j'ai menée à propos de la Thrace occidentale. C'est-à-dire la façon dont l'État turc, par différents canaux (religieux, scolaires, économiques), à l'extérieur de ses frontières ou en les faisant venir en Turquie, forme, recrute ou fidélise des personnes prêtes à « servir l'État ». Pour ces personnes, qu'on nommera par commodité Turcs des Balkans (malgré la référence à une rhétorique officielle), ces différents canaux représentaient souvent, au moins dans la Grèce et la Bulgarie des années 1960 à 90, les seuls moyens d'ascension sociale envisageables.

La haute fonction publique, qui constitue l'élite des « serviteurs de l'Etat », incarne ne serait-ce que par son mode de recrutement (sélection par concours, formation dans des écoles publiques d'administration), à la fois l'acquisition de compétences et d'une culture spécifiques, ainsi que l'appropriation par certains groupes sociaux de l'appareil d'Etat. Les membres de cette élite politique et sociale concourent à la formation d'un idéal national. En Turquie, les minorités non musulmanes ne sont pas représentées dans la fonction publique, hormis l'enseignement supérieur, et ceci bien qu'il n'y ait pas officiellement de discrimination. Pour ce qui est de l'armée, si les non musulmans titulaires d'un diplôme universitaire peuvent réaliser leur service militaire en tant

qu'officiers, il semble qu'il n'y ait jamais eu d'officiers de carrière issus des minorités chrétiennes dans l'armée turque.

Partant de ce constat, l'enquête présentée ici se fonde sur l'hypothèse suivante : dans quelle mesure le recrutement social et géographique des hauts fonctionnaires reflète-t-il le nationalisme officiel ? Peut-on parler d'une politisation de la haute fonction publique au vu des modalités de recrutement, par exemple au ministère des Affaires étrangères ? Le nationalisme officiel doit être compris ici en tant qu'idéologie d'État – idéologie au sens sociologique comme « ensemble de croyances partagées, inscrites dans des institutions et (...) par là ancrées dans le réel » (Boltanski & Chiapello 1999 : 35) - et partant en tant que norme sous-jacente aux mécanismes d'ascension sociale. Or, tout processus de construction nationale repose entre autres sur la formation d'une bureaucratie, vecteur essentiel du « sentiment national » (parmi d'autres institutions comme l'école et l'armée).

### **Questions méthodologiques**

Cette enquête a été menée à partir des archives de la *Mülkiye*, ou faculté de science politique de l'Université d'Ankara, créée en 1859, qui a formé traditionnellement les élites de l'administration ottomane puis turque, mais aussi celle des nouveaux États balkaniques comme l'Albanie (Clayer 2005 : 289). Il convient de préciser que, dans le cadre de cette enquête, nous n'avons eu qu'un accès partiel à ces archives (les données sont manquantes à partir de 1983). Par ailleurs, cette source ne suffit pas à avoir une vue d'ensemble de l'administration, nombre de hauts fonctionnaires ont d'autres trajectoires, il ne s'agit donc que d'une première étape. D'ailleurs le dépouillement initial de ces archives a fait apparaître l'aspect extrêmement marginal, d'un point de vue statistique, des diplômés originaires des Balkans ; d'autres questions ont en revanche émergé, à travers les constats présentés ci-dessous. Cette enquête a été également réalisée sur la base d'une dizaine d'entretiens avec des fonctionnaires, en poste ou retraités, originaires de Grèce et de Bulgarie. Ces entretiens m'ont permis d'affiner l'hypothèse de départ (3<sup>ème</sup> constat). La notion de « hauts fonctionnaires », très française, a été réévaluée au cours de l'enquête, en raison des difficultés rencontrées (accès refusé aux archives militaires, réactions crispées suscitées par cette enquête). De façon pragmatique, afin de pouvoir quand même réaliser quelques entretiens, j'ai considéré les préfets, sous préfets, diplomates et plus généralement les postes à responsabilité au sein des ministères, notamment le MAE et l'Intérieur.

Trois séries de constats émergent ; précisons d'emblée qu'ils sont présentés ici en tant que tel et non pas, à ce stade de l'enquête, comme ayant une valeur analytique. Mon souci est de mettre

en évidence certaines convergences, et pas de postuler une stratégie linéaire de « l'Etat » turc. Si la dimension politique du recrutement des hauts fonctionnaires originaires du « monde turc » se pose avec pertinence, il convient de réintroduire différentes temporalités, de ne pas réifier l'État et ses desseins en gardant à l'esprit la relative autonomie de l'administration, dans les pratiques ou les façons d'habiter leur rôle qu'ont les représentants de l'État (Baruch & Duclert 2000), ainsi qu'en raison de la diversité des formations reçues et des voies d'accès aux postes à responsabilité.

Premier constat (tableau 1) : les hauts fonctionnaires qui sont nés dans un pays des Balkans (en excluant ceux qui sont fils de diplomates/fonctionnaires turcs) ne représentent pas statistiquement un phénomène significatif. On note quand même que la Grèce et Chypre sont le pays d'origine de 70% des *Mülkiyeli* nés à l'étranger. Or, si dans le cas des diplômés nés en Grèce on peut voir un effet de l'échange de population, l'immigration en provenance de Chypre n'a pas été significative par rapport à celle des Balkans (surtout Bulgarie, Yougoslavie, Roumanie) (Doğanay 1996). *Il n'y a donc pas a priori de corrélation entre le recrutement des hauts fonctionnaires parmi ces groupes et leurs flux migratoires ; alors qu'on aurait pu penser au vu des chiffres proposés par Kemal Karpat qu'il y avait une dimension « mécanique » d'intégration des migrants par la fonction publique.*

Second constat : Entre la fin des années 1960 et 1973, les diplômés originaires de Chypre constituent quasiment à eux seuls le contingent d'étrangers de la *Mülkiye*, soit jusqu'à 7 % des effectifs de la promotion en 1973, alors qu'ils étaient quasiment inexistantes depuis les années 1930. Leur affectation change également : ils ne font plus carrière en Turquie mais à Chypre, dans l'administration d'un Etat bi-communautaire en formation (d'après les accords tripartites de Londres et Zurich des 11 et 19 février 1959 entre la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie).

Troisième constat : Les entretiens réalisés font aussi apparaître le rôle des fonctionnaires originaires des Balkans, recherchés pour leur connaissance des langues slaves et grecque, dans la diplomatie turque. La dimension politique de leur recrutement apparaît nettement pour ceux dont la carrière dans la diplomatie récompensait l'engagement en faveur de la Turquie dans le pays d'origine. Ces entretiens font également apparaître la persistance de hiérarchies entre Turcs des Balkans et natifs de Turquie, notamment à travers la question des capitaux sociaux et culturels.

## **I. Origine sociale et trajectoire scolaire des *Mülkiyeli* originaires du « monde turc » (tableau 2)**

On note la proportion d'enfants d'agriculteurs, et la très faible nombre de diplômés du lycée de Galatasaray, qui forme traditionnellement les élites turques. Les élèves de la *Mülkiye* sont plutôt, par contraste, des enfants de fonctionnaires, instituteurs, professions libérales (mais pas de statistiques précises disponibles). Plus de la moitié des effectifs étrangers ont effectué leur scolarité secondaire dans leur pays d'origine ; cela pose la question de leur recrutement (modalités d'entrée simplifiées pour les « étrangers d'ascendance turque » ?) car la faculté est sélective or même pour les pays où il existe des lycées turcs (Thrace, Chypre) les étudiants ont souvent besoin d'une mise à niveau à leur arrivée dans les universités turques.

L'importante proportion d'élèves diplômés d'un lycée en Turquie ne signifie pas que ces élèves vivaient alors en Turquie : le gouvernement turc accorde des bourses aux écoliers (surtout Bulgarie et Turquie) afin qu'ils aient la possibilité d'être scolarisés dans un turc « décent ». De ce point de vue ce sont surtout les Chypriotes qui étudient au pays. Pour ce qui est de la Thrace, plus de 7000 visas ont ainsi été attribués entre 1996 et 2002 à des élèves pour effectuer leur scolarité secondaire en Turquie, souvent assortis de bourses (Hersant 2007)<sup>2</sup>. Il existe pourtant deux lycées turcs en Thrace (créés en 1952 et 1967), contrairement à la Bulgarie (où ils auraient été fermés à la fin des années 1950).

## **II. Les carrières « bi-nationales » des Chypriotes dans les années 1960**

Le problème ici est l'absence de données sur les carrières à partir de 1967 (voir le tableau 3 pour des indications partielles en note). Les quelques fiches biographiques disponibles font néanmoins apparaître un tournant dans les années 1950 : les diplômés ne sont plus ou plus seulement fonctionnaires de l'État turc, mais fonctionnaires de l'administration chypriote, voire les deux alternativement ; ceci bien avant la proclamation de la République turque du nord de Chypre en 1983. D'ailleurs dès les années 1960 apparaissent des associations visant à jumeler celles de Turquie : Associations des diplômés chypriotes de la *Mülkiye*, clubs de sport turcs, etc. Le rôle de l'implantation de ce genre d'associations pour implanter les idéaux de la révolution kémaliste en Anatolie, mais aussi la Thrace a déjà été soulignée (Georgeon 1982, Hersant 2007).

---

<sup>2</sup> Et 5000 autres visas pour des étudiants à l'Université, cela signifie que plus de 12 000 élèves et étudiants ont quitté la Thrace durant ce laps de temps, soit plus de 10 % de la population composant la minorité « turque » estimée en Thrace !

Dans un premier temps, les diplômés chypriotes (1935 et 1936) travaillent pour le commerce extérieur ou au sein de l'ambassade de Turquie à Chypre. Le diplômé de 1943 fait carrière en tant que *kaymakam* (sous-préfet) puis à la direction générale de la Sûreté (*Emniyet genel müdürlüğü*). Le changement intervient en 1963, au cours de la carrière du diplômé chypriote de 1944 : après avoir débuté sa carrière au ministère des Finances puis à la direction des services extérieurs de la banque centrale turque (*T.C. Merkez Bankası Dış Muâmelât Servis Şefliğine*), celui-ci est nommé en 1963 au sein de la banque centrale chypriote (*Kıbrıs Merkez Bankası Müfettişliği*). Il est précisé au début de sa biographie, par une formule rituelle qu'il « est entré au service de l'État », rien n'indique qu'il en soit parti, comme si sa nomination à Chypre était une simple continuité dans sa carrière.

En 1961, un autre fonctionnaire chypriote du MAE, qui a occupé trois ans plus tôt un poste au consulat général de Turquie à Chypre est nommé à l'ambassade de Chypre à Washington (*Kıbrıs'ın Washington Büyükelçiliği Müsteşarlığı*). Sa notice biographique comporte la précision suivante : « Hormis ces différentes fonctions, alors qu'il était en poste au sein de la représentation turque à Chypre, il a participé aux travaux de la commission chargée de l'élaboration de la constitution chypriote sous la présidence du Pr. Nihad Erim en tant que membre de la délégation turque. D'après la décision 5/1209 du Conseil des Ministres de la République de Turquie en date du 10 mai 1961, il a été affecté pendant cinq ans au service de l'État chypriote en vertu de la loi 4489 »<sup>3</sup>.

Un autre diplomate, diplômé quant à lui en 1949, a été en 1959 le rapporteur de la délégation turque au sein de la commission chargée de la constitution chypriote. Dans les mois suivants, il est en revanche membre de la délégation de la République de Chypre auprès des Nations Unies (*Birleşmiş Milletler 15. Genel Kurulu'na katılan Kıbrıs Cumhuriyeti delegasyonunda Müşavirliğe*). En 1964, il redevient membre de la délégation turque auprès de cette même instance<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> « Sayılan bu görevlerden ayrı olarak : Kıbrıs Temsilcilğinde Başkâtib bulunduğu sırada Kıbrıs Cumhuriyeti Anayasası'nı hazırlayan Komisyon'un çalışmalarına Prof. Nihad Erim Başkanlığındaki Türk Delegasyonu mensubu olarak katıldı. T.C. Bakanlar Kurulu'nun 10.5.1961 gün ve 5/1209 sayılı kârarı ile Kıbrıs Devleti hizmetinde beş yıl müddetle çalışmasına 4489 sayılı Kanuna göre müsaade edilmiştir ».

<sup>4</sup> « Eylül 1959'da Kıbrıs Anayasa Komisyonu Türk Delegasyonu'nda raportörlüğe. Eylül 1960'dan Aralık 1960'a kadar Birleşmiş Milletler 15. Genel Kurulu'na katılan Kıbrıs Cumhuriyeti delegasyonunda Müşavirliğe. Mart 1961'de Kıbrıs Cumhuriyeti'nin Birleşmiş Milletlerdeki Misyonunda Başdelege Muâvinliğine. 31 Ağustos 1964'de Birleşmiş Milletlerdeki Türkiye Dâimi Misyonunda Ortaelçilik, sonra Büyükelçilik Müsteşarlıklarına ».

L'un des deux diplômés de 1961 est directement nommé à Chypre, au ministère de l'Intérieur, puis au service du renseignement de la présidence de la République chypriote<sup>5</sup>. Les autres diplômés sont indiqués en 1962 comme étant élus au sein de l'assemblée de la « communauté turque de Chypre » (*Türk cemaat meclisi*) soit comme travaillant au sein de la « banque centrale coopérative turque de Chypre ».

L'ambiguïté du statut de fonctionnaire turc et chypriote est illustrée également par la trajectoire de ce diplômé de 1963 : comme plusieurs autres diplômés du début des années 1960, il s'enrôle dans la guérilla pour lutter contre les « Rum » et devient *mücahit* (combattant, connotation sacrée) puis il est « libéré » de ses fonctions militaires en 1967. Il devient rapporteur du comité exécutif de l'administration turque, avant de regagner Ankara en 1968 pour travailler au sein de la direction générale de la TRT, télévision publique turque<sup>6</sup>.

### III. La dimension politique du recrutement des fonctionnaires hors *Mülkiye*

Pour reprendre le premier constat dressé, il n'y a effectivement pas de dimension mécanique liée à l'importance de l'immigration balkanique dans le recrutement. Pour autant, le nombre de hauts fonctionnaires turcs nés dans un pays des Balkans non diplômés de la *Mülkiye* est probablement très important. Bien que je n'aie pas pu consulter les archives de l'Institut National d'Administration (TODAİE), les entretiens menés avec différents fonctionnaires (tout comme mes recherches précédentes sur la politique turque vis-à-vis des étudiants « turcs » de Thrace occidentale) confirment cela tout en réintroduisant la question du politique dans les recrutements.

Aucune des personnes rencontrées pendant les entretiens n'est diplômée de la prestigieuse faculté de science politique d'Ankara ; certains n'ont pas même passé de concours pour accéder à la fonction publique turque. Ils se sont en revanche mis au service de l'Etat turc avec ferveur, en raison de l'aura des institutions turques auprès de populations turcophones restées dans les Balkans. Plusieurs d'entre eux ont changé de patronyme en immigrant pour devenir « vraiment » turcs, soit dans le cas de la Thrace car les patronymes n'ont été que tardivement établis, soit dans le cas de la Bulgarie communiste pour se débarrasser d'un patronyme slavisé. Leurs trajectoires fait apparaître d'une part pour les plus vieux, les possibilités d'ascension sociale offertes par le biais des institutions turques dans les Balkans, aux débuts de la République, dans un Etat aux

---

<sup>5</sup> « 16.7.1962'de Kıbrıs İçişleri Bakanlığı İdarî Sekreterliğine ; 21.12.1963'de Kıbrıs Cumhurbaşkanı Muâvinliği Siyasî İrtibat Dairesi'nde İrtibat memurluğuna getirildi ».

<sup>6</sup> « Aralık 1963'de Rum saldırılarının başlaması üzerine, mücahid olarak Kıbrıs Müdafaasına katıldı. Kasım 1967'de mücahidlikten terhis edildi. Bir süre geçici Türk Yönetimi Yürütme Kurulu raportörü olarak çalıştı. Aralık 1968'de TRT Gn Md Merkez Bürosu Müşavirliğine getirildi. Hâlen bu görevde olup Ankara'da oturmaktadır ».

structures de recrutement des hauts fonctionnaires encore peu établies autour de la notion de compétences/technocratie. Cet aspect peu rigide de l'administration est illustré par le fait que l'un de nos interlocuteurs (ci-dessous) a commencé sa carrière en 1937 en tant que fonctionnaire alors qu'il avait toujours la nationalité bulgare :

A. a été le premier directeur du dépôt légal (*derleme müdürü*) en Turquie. Il est né en 1915 à Razgrad, en Bulgarie ; il souhaitait faire des études pour ne pas devenir agriculteur comme ses parents. Il a rencontré l'éditeur d'un journal turc, *Deliorman*, financé par l'Ambassade de Turquie ; celui-ci lui a proposé de travailler avec lui pour l'aider à opérer la transition des caractères arabes en caractères latins. C'était en 1930, A. a passé un an à Sofia où il a appris le bulgare « dans la rue » ; il avait fait toute sa scolarité primaire et secondaire dans une école turque de Razgrad. C'est plus tard, en Turquie, qu'il a appris correctement cette langue (grammaire, etc.). Au bout d'un an, s'appuyant sur ses contacts à l'Ambassade de Turquie, il a demandé à intégrer un lycée militaire mais il n'y avait plus de place, alors on lui a proposé une école d'instituteur. Il a accepté et est parti à Balıkesir puis Adana, en tant que boursier du gouvernement turc. Diplômé en 1937 au bout de six années de formation, il est envoyé à Erzurum en tant qu'instituteur alors qu'il a toujours la nationalité bulgare. Il est naturalisé en 1938, plusieurs années après en avoir fait la demande, lorsqu'il étudiait à Adana. Il entame des études universitaires à Ankara à l'occasion de congés sabbatiques. Il devient bibliothécaire, parle à ses supérieurs de la Bibliothèque Nationale de Bulgarie et fait partie à la fin des années 1940 des inspirateurs de la *Millî Kütüphane*, la Bibliothèque Nationale turque, qui ouvre en 1950.

L'accès à la haute fonction publique d'hommes de cette génération est aussi parfois ouvertement liée à des raisons politiques :

B. est né en 1920 dans un village de la région de Razgrad. Il y est allé à l'école primaire, puis est allé au « collège » (*ortaokul*) à Razgrad. Il a étudié à la *nuvvab*, sorte de cycle supérieur de la *medrese* qui forme les muftis, avant d'y enseigner lui-même. Il affirme avoir été entre 1944 et 1948 le leader du mouvement de protestation né de la fermeture de classes de turc dans les écoles bulgares, ou du moins de la façon dont la langue était enseignée. Des écoles primaires turques (sur le modèle de celles de Turquie) ont ouvert en 1945, il dit avoir contribué à leur implantation. Il y avait alors parmi les Turcs de Bulgarie, comme en Grèce, une lutte entre partisans et opposants aux réformes kémalistes ; lui était « du côté des kémalistes ». Il a été condamné à mort en 1948, accusé de « trahison » et d'être un « agent des Turcs », mais n'a pas été exécuté. En 1951 le Premier ministre turc Adnan Menderes est intervenu en sa faveur : sa peine fut commuée en prison à vie. Il a passé 14 ans et demi en prison, puis a été échangé en 1965 contre un prisonnier détenu en Turquie, qui lui était « un vrai espion des Bulgares ». Une fois en Turquie, il a été nommé au ministère des affaires étrangères en tant que responsable de la cellule Balkans, et y a poursuivi sa carrière sans passer aucun concours. En même temps, à partir de 1968, il animait une émission de télévision en bulgare pour la TRT, diffusée hors des frontières, « La voix de la Turquie ». Il a aussi été traducteur pour différents hommes d'Etat (S.Demirel, B.Ecevit, C. Sunay) au cours de voyages officiels en Bulgarie. Il a enfin été vice-consul à Belgrad, avant de prendre sa retraite en 1983.

Cette histoire ressemble à celle de l'auteur de l'attentat contre le consulat turc à Thessalonique, dans un contexte de fortes tensions au sujet de Chypre, ayant déclenché le

lendemain le pogrom du 6-7 septembre 1955 contre les Rums d'Istanbul. Voici l'extrait d'un article paru dans le journal *Sabah* en 2008<sup>7</sup> :

« Et il y a ceux qui sont devenus des « héros » après avoir déclenché les événements du 6-7 septembre en lançant une bombe sur la maison d'Atatürk. L'enquête concernant l'attentat a été menée à Thessalonique. C'est un fonctionnaire du consulat, Hasan Uçar, et un étudiant, Engin Oktay, qui ont posé la bombe. Les deux ont été arrêtés. Le nom clé de l'affaire était Oktay Engin. Il avait 21 ans et était l'un des Turcs de la Thrace occidentale. Il étudiait à l'université grâce à une bourse du gouvernement turc. Neuf mois plus tard il a été libéré. Trois mois plus tard il s'est enfui en Turquie avec l'aide des services secrets turcs. A l'issue du procès, il a été condamné pour avoir prémédité et organisé l'attentat (*azmettirici olarak*) à trois ans et six mois de prison. La Grèce a demandé son extradition pour qu'il purge sa peine, la Turquie ne l'a pas livré. Bien qu'Engin n'ait pas pu se procurer les attestations nécessaires de l'Université de Thessalonique pour obtenir une équivalence de diplôme, il a poursuivi ses études en deuxième année à la faculté de droit de l'université d'Istanbul [alors l'une des plus prestigieuses et sélectives de Turquie]. L'Etat lui a aussi trouvé un emploi à la mairie d'Istanbul. Une fois diplômé il a passé avec succès le concours pour devenir sous-préfet (*kaymakam*). Il a été nommé à Çankaya, l'un des arrondissements les plus importants de Turquie. Mais le Directeur Général de la Sûreté, Hayrettin Nakipoğlu, a appelé Engin dans ses services. Nakipoğlu était lors des événements du 6-7 septembre le sous-préfet de l'arrondissement de Beyoğlu, où le plus d'horreurs ont été commises. Engin a donc pris de nouvelles fonctions à la Direction Générale de la Sûreté en tant que Directeur des Affaires Politiques (*Siyasi İşler Müdürü*). C'était une promotion extraordinaire. Engin était un sous-préfet de cinquième catégorie et dans des conditions normales il lui aurait fallu travailler au moins quinze ans de plus avant d'atteindre un tel poste. Par la suite il est devenu préfet à Nevşehir ».

D'autre part, il apparaît que les fonctionnaires recrutés dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle le sont en grande partie pour leurs compétences linguistiques, ce qui leur permet souvent de surmonter un handicap social ou scolaire, mais les cantonne à une carrière de second rang.

C. travaille au ministère des Affaires étrangères en tant que *bölge uzmanı*, spécialiste des pays slavophones. Il est originaire d'un village de la région de Razgrad, où il a effectué sa scolarité primaire et secondaire. En 1978, à l'âge de 14 ans, il a émigré en Turquie avec sa famille, dans le cadre d'un accord bilatéral signé avec la Bulgarie. Ils se sont installés à Istanbul, C. a terminé sa scolarité secondaire au lycée professionnel des métiers de l'industrie de Kartal. Il a ensuite fait ses études universitaires à l'Université d'Istanbul, dans le département de gestion (*işletme*), et a obtenu un diplôme d'ingénieur (*mühendis*). Ce qui l'a poussé à passer le concours du MAE ? Il répond que cela faisait partie des choses qui allaient emplir ses parents de fierté ; en outre l'examen lui était relativement facile puisqu'il parlait le bulgare couramment et connaissait aussi le russe. Comme tous les fonctionnaires du MAE, il doit effectuer régulièrement deux ans de service à Ankara. Lorsqu'il est affecté à l'étranger, c'est en tant qu'attaché (*ataşe*) ; il a été notamment en poste à Sofya et à Minsk. Il fait partie du corps des « fonctionnaires de l'administration » (*idare memuru*), dont le point de carrière le plus élevé est le poste de vice consul (*muavin konsolos*), contrairement aux « fonctionnaires de carrière » (*kariyer memuru*) auxquels sont ouverts les postes d'ambassadeurs. Ces derniers passent un concours différent, réservé aux diplômés en économie, droit, science politique, et qui parlent l'une des langues de la diplomatie, le français ou l'anglais.

---

<sup>7</sup> « Bombacı nasıl vali oldu ? » [Comment un poseur de bombe a-t-il pu devenir préfet ?], *Sabah*, 07.09.08.

D. confirme ce constat. Devenue fonctionnaire du MAE sans aucun diplôme, elle en a été très fière, mais aujourd'hui à la fin de sa carrière, elle ressent ce que Pierre Bourdieu (1993) nomme « misère de position » : ce qui dans sa jeunesse lui semblait inespéré lui paraît aujourd'hui une carrière ratée, car elle n'a pas eu l'opportunité de faire les études qui lui auraient permis de devenir *kariyer memuru*. C., qui participe à l'entretien, acquiesce à ces propos : ils ont le sentiment d'être des fonctionnaires de second rang, le sentiment d'un déclassement au cours de leur carrière car l'idée initiale qu'ils avaient de leur statut s'est peu à peu dégradée.

D. est originaire de Balpınar/Kubrat dans la région de Razgrad. Elle a émigré avec ses parents en Turquie en 1973, après avoir effectué sa scolarité secondaire en Bulgarie. Ses parents ont déposé une première demande pour quitter la Bulgarie en 1968, mais celle-ci n'a abouti qu'en 1973. Selon D., les Turcs de Bulgarie vivaient avec l'idée que la Turquie était leur vraie patrie et qu'un jour ils partiraient là-bas. Ils vivaient néanmoins « dans l'ignorance », tant de la religion (aucun cours de religion à l'école) que de la langue turque, qu'ils parlaient à la maison en la mêlant au bulgare. Lorsque D. était à l'école primaire, il y avait deux heures de cours de turc, sous forme d'enseignement de la littérature. Durant le cycle secondaire, il n'y avait plus qu'une heure par semaine de cours de turc puis, en 1969, les cours de turcs ont été supprimés.

D. et sa famille se sont installés à Bursa en 1973 et ont été naturalisés l'année suivante ; entre-temps elle a passé le concours d'entrée à l'université parmi le contingent d'étudiants étrangers [plus facile]. Elle voulait étudier la chimie, et a été reçue à l'Université Technique d'Istanbul. Mais ses parents ne voulaient pas qu'elle parte seule à Istanbul (d'autant que très peu de femmes faisaient alors des études), et comme il y avait à l'époque très peu d'universités, elle s'est rabattue sur une institution privée, l'Académie d'Economie et de Commerce (*İktisat ve Ticaret Akademisi*) de Bursa. En 1978, elle a été embauchée comme secrétaire contractuelle au MAE grâce à sa maîtrise du bulgare, et envoyée à l'Ambassade de Turquie à Sofia. A l'époque elle ne savait pas vraiment à quoi correspondait le poste, mais « c'était vraiment un grand honneur » de travailler pour la représentation diplomatique turque en Bulgarie, et cela seul importait. Elle insiste en disant que c'était le rêve de tous les Turcs de Bulgarie de voir leur enfant accéder à un tel poste.

Quelques années plus tard, elle a passé le concours pour devenir *idare memuru*, et est aujourd'hui plutôt amère car elle n'a pas eu l'opportunité de faire les études brillantes qui lui auraient permis de devenir *kariyer memuru*. Elle estime que, de ce point de vue, les Turcs venus de Bulgarie ont été désavantagés : ses parents n'avaient pas fait d'études, ne connaissaient pas le système universitaire et n'ont pas pensé à lui faire apprendre l'anglais ou le français. Elle est persuadée qu'elle aurait eu de plus belles opportunités si elle avait été une Turque de Turquie.

## Conclusion

Un tel objet de recherche, outre les perspectives qu'il offre en termes de sociologie de la haute fonction publique, permet de dépasser un certain nombre d'idées reçues des sciences sociales turques. En effet, il est communément admis que l'expression des identités régionales (incluant celles des migrants du « monde turc ») est mal vue voire sanctionnée, mais que celles-ci ont « pris le dessus » et s'expriment notamment sur le mode folklorique et à travers les associations de pays depuis les années 1990. Un travail sur les associations des Turcs de Thrace occidentale avait déjà mis en avant leur statut d'interlocuteur légitime et officiel des représentants

de l'Etat (Hersant 2005). La présente étude sur les fonctionnaires réintroduit l'ambiguïté de la construction nationale et des principes d'allégeance qui lui sont associés. Les Turcs des Balkans et de Chypre constituent une partie des fonctionnaires turcs, souvent parce qu'ils sont justement des Turcs des Balkans et de Chypre. Il reste vrai, pour autant, que ces fonctionnaires doivent faire oublier leur particularité. C'est pourquoi mon enquête a suscité malaise et incompréhension : au MAE ou dans l'armée, on ne se demande pas entre collègues d'où l'on vient, où l'on est né. Et de toute façon « la moitié de la Turquie vient des Balkans », alors pourquoi s'intéresser à ceux-là en particulier ? La tension sous-jacente est effectivement liée au dogme de l'unité en Turquie, et à l'illusion politiquement entretenue de la rupture entre l'Empire ottoman et la République. Dans les années 1970 et 1980 particulièrement, ces fonctionnaires devaient éviter de mettre en avant leurs racines balkaniques. Ainsi, A., qui fut le premier directeur du dépôt légal, a publié de nombreux ouvrages sur les Turcs des Balkans, aujourd'hui reconnus. Son premier livre sur le vocabulaire turc dans la langue bulgare, n'a pas trouvé d'éditeur à l'époque de sa parution, car « la Bulgarie était mal vue pendant la guerre froide » ; c'est une maison d'édition américaine en Turquie qui l'a publié.

Du côté des migrants, le malaise vient du stigmate social lié au fait d'être un immigré, un provincial, mais en pire. Les Turcs originaires des Balkans que nous avons rencontrés s'appliquent souvent à perdre leur accent, leurs vocabulaire et expressions désuètes. D'ailleurs, le rôle des Balkans dans la construction nationale turque relève de la mythologie politique autant que de la réalité historique, et nombre de Turcs en ignorent le sens. L'une de mes interlocutrices, représentante en Turquie de la section de jeunesse du Parti bulgare du Peuple et de la Liberté (*Halk ve Özgürlük Partisi*) a été stupéfaite de l'ignorance concernant la présence turque dans les Balkans comme héritage ottoman : « est-ce que vos familles étaient partis en Bulgarie pour travailler ? » lui demandait-on souvent. Un autre membre de ce parti, ancien prisonnier politique torturé, a fait partie des personnes et familles expulsés en 1989. Il a trouvé un emploi dans une banque quelques jours après son arrivée à Istanbul et a été confronté à la réaction de son patron surpris de l'entendre parler turc : « Mais où as-tu appris notre langue ? ».

## Références

- Baruch, Marc Olivier & Duclert, Vincent (2000) *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française (1875-1945)*, Paris,
- Boltanski, Luc & Chiappello, Eve (1999) *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bourdieu, Pierre (1989) *La Noblesse d'Etat : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, Pierre (1993) *La Misère du monde*, Paris, Seuil.
- Clayer, Nathalie (2005) « The Albanian Students of the *Mekteb-i Mülkiye*. Social Networks and Trends of Thought » in Elisabeth Özdalga (ed.) *Late Ottoman Society. The Intellectual Legacy*, London & New-York, Routledge Curzon, p. 289-309.
- Copeaux, Étienne & Mauss-Copeaux, Claire (2006) *Taksim! Chypre divisée*, Lyon, ædelsa
- Çağaptay, Söner (2006) *Islam, Secularism, and Nationalism in Modern Turkey. Who is a Turk?*, London and New-York, Routledge
- Çankaya, Ali (1968) *Yeni Mülkiye Tarihi ve Mülkiyeliler (1859-1967)*, Ankara, Siyasal Bilgiler Fakültesi, 8 tomes.
- Doğanay, Filiz (1996) *Türkiye'ye göçmen olarak gelenlerin yerleşimi* [L'installation des migrants en Turquie], Ankara, Devlet Planlama Teşkilatı
- Dreyfus, Françoise (2000) *L'invention de la bureaucratie : servir l'Etat en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, 18<sup>ème</sup>-20<sup>ème</sup> siècle*, Paris, La Découverte.
- Georgeon, François (1982) « Les Foyers turcs à l'époque kémaliste », *Turcica*, XIV : 168-215
- Georgeon, François (1994) « La formation des élites à la fin de l'Empire ottoman : le cas du lycée de Galatasaray », *Revue d'Etudes du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 2 (72) : 15-25.
- Hersant, Jeanne (2008) « 'Frères turcs' et indésirables à la fois : les migrants originaires de Thrace grecque en Turquie », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 24 (3) : 129-146.
- Hersant, Jeanne (2007) « Mobilisations politiques, co-gouvernementalité, construction ethnique. Sociologie du nationalisme turc à travers le cas des Turcs de Thrace occidentale (Grèce, Allemagne, Turquie) », thèse de doctorat en sociologie dirigée par Hamit Bozarslan, EHESS.
- Hersant, Jeanne (2005) « Les associations de migrants originaires de Thrace occidentale (Grèce) à Bursa et Zeytinburnu : pratiques politiques et figures du notable », *European Journal of Turkish Studies* n°2, URL : <http://www.ejts.org/document368.html>
- Karpat, Kemal (2000) « Turks Remember Their Ottoman Ancestor » in Kemal Karpat (ed.) *Ottoman Past and Today's Turkey*, Leiden, Brill, 2000.

Kirişçi, Kemal (1995) « Post Second World War Immigration from Balkan Countries to Turkey », *New Perspectives on Turkey*, 12 : 61-77.

Tunçay, Mete (1976) « Misak-ı Milli'nin 1. Maddesi üstüne » [À propos du premier article du Pacte National], *Birikim*, 18-19 : 12-16.

*Mülkiye Tarihi ve Mülkiyeliler (1935-1995)*, base de données publiée par l'Union des Diplômés de la *Mülkiye*, Ankara.

**Tableau 1 : Les diplômés nés à l'étranger**

Année	Grèce	Bulgarie	Autres Balkans+ Géorgie	Chypre	Autres (Yémen, Irak, Syrie)	Total	Effectifs par promotion	%
1935	3	0	0	1	0	4	33	12 %
1936	2	0	1	1	0	4	33	12 %
1937	4	1	1	0	1	7	66	10,6 %
1938	6	1	0	0	4	11	93	11,8 %
1939	2	0	1	0	2	5	39	12,8 %
1940	4	0	0	1	6	11	Env. 100	11 %
1941	2	0	0	1	1	4		
1942	3	1	0	0	0	4		
1943	0	1	0	1	2	4		
1944	3	1	1	1	0	6		
1945	2	2	0	3	0	6		
1946	0	3	2	0	1	6		
1947	2	1	2	0	1	6		
1948	1	1	1	0	0	3		
1949	0	1	2	1	0	4		
1950	2	1	1	0	0	4	103	3,9 %
1951	0	2	2	0	0	4		
1952	0	1	0	0	0	1		
1953	1	0	0	0	0	1		
1954	0	2	0	0	0	2		
1955	0	2	0	0	0	2	120	1,6 %
1956	0	0	1	0	1	2		
1957	0	3	0	0	0	3		
1958	1	1	0	0	0	2		
1959	0	0	0	0	0	0		
1960	1	0	2	0	0	3	155	1,9 %
1961	0	0	0	2	0	2		
1962	0	0	0	3	0	3		
<b>1963</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>194</b>	<b>5,7 %</b>
<b>1964</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>195</b>	<b>3 %</b>
<b>1965</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>176</b>	<b>2,8 %</b>
<b>1966</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>204</b>	<b>2,4 %</b>
<b>1967</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>224</b>	<b>3 %</b>
<b>1968</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>209</b>	<b>3,8 %</b>
<b>1969</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>209</b>	<b>4,8 %</b>
<b>1970</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>209</b>	<b>4,3 %</b>
<b>1971</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>264</b>	<b>4,9 %</b>
<b>1972</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>209</b>	<b>4,3 %</b>
<b>1973</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>209</b>	<b>8 %</b>
<b>1974</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>209</b>	<b>3,3 %</b>
<b>1975</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>209</b>	<b>4,8 %</b>
1976	0	3	0	0	0	3		
1977	1	0	0	0	0	1		
1978	0	0	0	0	0	0		
1979	2	0	0	0	0	2		
1980	0	0	0	0	0	0		
1981	3	0	0	0	0	3		
1982	7	1	0	0	0	8		
1983	0	0	0	0	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>108</b>	<b>23</b>	<b>249</b>		
<b>%</b>	<b>24 %</b>	<b>47 %</b>		<b>44 %</b>		<b>100 %</b>		

**Tableau 2 : origine sociale et trajectoire scolaire des *Mülkiyeli* originaires de Grèce, Bulgarie, Chypre**

Année	Parents agriculteurs, ouvriers, artisans	Parents marchands-négociants ( <i>tüccar</i> ) instituteur	Parents diplomates, fonctionnaires (prof.libérale)	Parents diplômés école primaire	Scolarité 2ndaire pays d'origine	Scolarité 2ndaire en Turquie	Diplômés lycée Galatasaray (Istanbul)	Diplômés Robert College (Ankara)
1935	-	2	2	dm	-	4	-	-
1936	1	1	-	1	1 (chypre)	3	-	-
1937	-	1	-	dm	-	1	-	-
1938	3	-	2	Dm	-	7	-	-
1939	-	-	1	Dm	-	3	-	-
1940	-	1	1	dm	-	2	-	-
1941	-	-	2	dm	-	2	-	-
1942	Dm	Dm	Dm	dm	-	3	-	-
1943	-	2	-	dm	-	2	-	-
1944	3	2	-	dm	1	4	-	1
1945	1	-	1	dm	-	2	-	-
1946	2	1	-	dm	2	5	-	-
1947	2	2	-	dm	1	5	-	-
1948	-	1	-	dm	-	3	-	-
1949	2	1	1	dm	1	4	-	-
1950	2	1	-	3	-	3	1	-
1951	2	-	-	1	-	4	-	-
1952	-	1	-	1	-	-	1	-
1953	-	1	-	1	-	1	-	-
1954	1	-	1	1	-	2	-	-
1955	-	2	-	2	-	2	-	-
1956	1	-	-	1	-	1	-	-
1957	-	2	1	3	-	3	-	-
1958	2	-	-	1	-	2	-	-
1959	-	-	-	-	-	-	-	-
1960	-	-	1	3	-	3	-	-
1961	-	-	1	1	1 (chypre)	-	-	-
1962	2	-	-	3	3 (chypre)	-	-	-
1963	6	2	3	7	7(chypre)	4	-	-
1964	1	1	-	2	1	2	-	-
1965	2	-	1	4	2	3	-	-
1966	1	-	2	3	3	1	-	-
1967	1	1	-	1	6	7	-	-
1968	1	-	-	1	6	1	1	-
1969	1	-	-	Dm	8	2	-	-
1970	1	-	-	-	7	1	-	-
1971	-	1	-	Dm	10	3	-	-
1972	Dm	Dm	Dm	Dm	9	-	-	-
1973	3	-	-	-	15	2	-	-
1974	1	-	-	Dm	7	-	-	-
1975	Dm	Dm	Dm	Dm	10	-	-	-
1976	1	-	-	-	2 (Bulgarie)	1	-	-
1977	Dm	Dm	Dm	Dm	-	1	-	-
1978	-	-	-	-	-	-	-	-
1979	1	1	-	Dm	1	1	-	-
1980	-	-	-	-	-	-	-	-
1981	3	-	-	Dm	2	1	-	-
1982	7	-	-	Dm	4	4	-	-
1983	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux	54	27	20	40	110	104	3	1

**Tableau 3 : carrière des *Mülkiyeli* chypriotes**

Dm=donnée manquante

Année	Scolarité 2ndaire à Chypre	Scolarité 2ndaire en Turquie	Carrière en Turquie	MAE turc avec poste à Chypre	Carrière à Chypre	Carrière en Turquie et à Chypre (horsMAE)	<i>Mücahitlik</i> (lutte armée à Chypre)	Total
1935	-	1	Dm	Dm	Dm	Dm	Dm	1
1936	1	-	-	1	-	-	-	1
1937	-	-	-	-	-	-	-	-
1938	-	-	-	-	-	-	-	-
1939	-	-	-	-	-	-	-	-
1940	Dm	Dm	Dm	Dm	Dm	Dm	Dm	1
1941	Dm	Dm	Dm	Dm	Dm	Dm	Dm	1
1942	-	-	-	-	-	-	-	-
1943	-	1	1	-	-	-	-	1
1944	1	-	-	-	-	1	-	1
1945	-	3	2	-	-	1	-	3
1946	-	-	-	-	-	-	-	-
1947	-	-	-	-	-	-	-	-
1948	-	-	-	-	-	-	-	-
1949	1	-	-	-	-	1	-	1
1950	-	-	-	-	-	-	-	-
1951	-	-	-	-	-	-	-	-
1952	-	-	-	-	-	-	-	-
1953	-	-	-	-	-	-	-	-
1954	-	-	-	-	-	-	-	-
1955	-	-	-	-	-	-	-	-
1956	-	-	-	-	-	-	-	-
1957	-	-	-	-	-	-	-	-
1958	-	-	-	-	-	-	-	-
1959	-	-	-	-	-	-	-	-
1960	-	-	-	-	-	-	-	-
1961	2	-	1	-	1	-	-	2
1962	3	-	-	-	3	-	2	3
1963	7	-	-	-	6	1	2	7
1964	1	-	1	-	-	-	-	1
1965	2	1	2 (1dm)	-	-	-	-	3
1966	3	-	2 (1dm)	-	-	-	-	3
1967	5	1	Dm	Dm	Dm	Dm	-	6
1968	6	-	Dm	Dm	1 <sup>8</sup>	Dm	-	6
1969	8	1	Dm	Dm	1 <sup>9</sup>	Dm	-	9
1970	8	-	Dm	Dm	Dm	Dm	-	8
1971	10	1	Dm	Dm	1 <sup>10</sup>	Dm	-	11
1972	9	-	Dm	Dm	1 <sup>11</sup>	Dm	-	9
1973	14	-	Dm	Dm	3 <sup>12</sup>	Dm	-	14
1974	6	-	Dm	Dm	Dm	Dm	-	6
1975	10	-	Dm	Dm	1 <sup>13</sup>	Dm	-	10
Totaux	97	9	9	1	18	4	4	108

<sup>8</sup> député<sup>9</sup> chef du protocole du ministère des Affaires étrangères et de la Défense<sup>10</sup> député<sup>11</sup> ministère de l'Éducation nationale<sup>12</sup> ministère des Affaires étrangères et de la Défense, ministère des transports (Bayındırlık ve Ulaştırma), SSK (organisme de sécurité sociale de Turquie) ; l'un des trois est né en Grèce.<sup>13</sup> Ministère des Affaires étrangères